

A photograph showing a group of people in a meeting room. A man in a white shirt and a traditional blue and white patterned hat is speaking into a microphone. Other participants are seated around a table with laptops and water bottles. A whiteboard is visible in the background.

ATELIER NATIONAL SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE, LES FLUX FINANCIERS ILLICITES ET LES CONFLITS AU NIGER

Hôtel Noom, Niamey

29 au 31 mars 2022

INTRODUCTION

Du 29 au 31 mars 2022 s'est tenu, à l'hôtel Noom de Niamey, un atelier national sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les flux financiers illicites et le conflit au Niger.

Cet atelier, organisé par le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) grâce au financement et au soutien du Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni, avait pour objectifs de :

- Explorer par le biais de discussions ouvertes et de groupes de travail les réponses, les lacunes et les défis actuels de la gouvernance du sous-secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), les conflits, la criminalité et les flux financiers illicites.

- Promouvoir le dialogue interministériel et avec les parties prenantes au Niger.
- Fournir une base sur laquelle élaborer un plan d'action pour améliorer la gouvernance de l'EMAPE au Niger.
- Discuter du fondement d'une réponse régionale aux flux financiers illicites.

L'atelier s'est tenu en collaboration avec la firme Levin Sources et a été facilité par le cabinet GEOMIN.

Il s'est ouvert sous la présence effective de Monsieur Alma OUMAROU, Ministre des Transports du Niger, représentant la Ministre des Mines, et de S.E. Mme Catherine INGLEHEARN, ambassadrice de la Grande Bretagne au Niger.

L'atelier a enregistré la participation de 52 acteurs et parties prenantes issus de l'administration publique, du secteur privé, des universités et instituts de recherche, de la société civile et des partenaires du développement. Plus particulièrement,



l'atelier a regroupé entre autres les représentants des structures suivantes :

- Présidence
- Primature
- Assemblée nationale
- Observatoires régionaux de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO)
- Association des Femmes du Secteur des Industries Extractives du Niger (AFSIEN)
- Orpailleurs
- Ministère des Mines (secrétaire générale adjointe, conseiller technique de la Ministre, inspecteur général de service, ainsi que les directeurs centraux, régionaux et départementaux)
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Finances (CENTIF)
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
- Banque mondiale, etc.

Les trois jours ont été riches en échanges et en partages d'expérience et ont permis, à travers un processus participatif et inclusif, de formuler plusieurs recommandations et de produire une ébauche de vision pour une EMAPE responsable et mieux intégrée au tissu économique du Niger afin de combattre les flux financiers illicites et la criminalité liée au secteur de l'orpaillage.

Le présent rapport fait l'économie des échanges des trois jours. Il comprend les sept (7) sections suivantes :

- Cérémonie d'ouverture
- Session 1 : Cadres juridiques de l'EMAPE
- Session 2 : L'EMAPE et les flux financiers illicites
- Session 3 : L'EMAPE et les conflits au Niger

- Session 4 : Ébauche d'une vision pour l'EMAPE
- Synthèse des principales recommandations
- Cérémonie de clôture

PREMIER JOUR

Cérémonie d'ouverture

Elle a débuté par le mot de bienvenue de Madame Clémence NARÉ, Conseillère juridique à l'IGF. Après les remerciements à l'endroit du Ministère des Mines et des participants qui ont répondu nombreux à l'invitation de l'IGF, Mme NARÉ a rappelé que la tenue de l'atelier s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu de l'IGF et du Gouvernement de la Grande Bretagne à accompagner le Niger dans le processus de formalisation et d'encadrement de l'EMAPE.

À la suite de Mme NARÉ, ce fut le tour de Madame Catherine INGLEHEARN, ambassadrice de la Grande Bretagne au Niger, qui lors de son allocution a souligné que l'EMAPE est une activité socio-économique importante au Niger car des millions de vies en dépendent. Madame l'Ambassadrice a également souligné que lorsque l'EMAPE est soutenue efficacement, elle peut contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable. Pourtant, malgré son importance, l'EMAPE suscite des inquiétudes car elle évolue vers un contexte d'insécurité croissante.

Enfin, Monsieur Alma OUMAROU, Ministre des Transports du Niger assurant l'intérim du Ministre des Mines, a prononcé l'allocution d'ouverture. Il a d'abord fait la genèse de l'orpaillage au Niger en expliquant qu'il est apparu à la suite de sécheresses dans les années 1984-1985 et s'est généralisé dans toutes les zones minières du pays telles que le Liptako Gourma, le Djado, le Tafassasset, l'Aïr et le Sud Maradi. L'orpaillage est devenu une activité économique permanente



mais demeure largement informel. De ce fait, les recettes fiscales qu'il génère sont insignifiantes et l'État ne dispose d'aucune statistique fiable, notamment sur les quantités d'or produites et commercialisées. Pour le Ministre, cette activité d'importants dommages à l'environnement et des effets négatifs dans la société (prostitution, consommation de drogue, pire forme de travail des enfants, etc.).

M. OUMAROU a soutenu que l'organisation de l'atelier témoigne de la volonté du gouvernement à apporter des solutions durables à l'EMAPE tel qu'indiqué dans le document de Politique Minière Nationale 2020–2029, qui affirme la nécessité d'assurer la promotion des exploitations minières à petite échelle, en apportant une assistance aux exploitants miniers tout en mettant en œuvre une politique environnementale appropriée dans ce sous-secteur.

Session 1 : Cadres juridiques de l'EMAPE

À la suite de l'allocution d'ouverture, Monsieur Alec CRAWFORD, Conseiller principal en politiques de l'IGF, a procédé à une brève présentation de l'IGF et de ses services. Cette transition a permis de passer à la première présentation sur l'étude de cas de l'EMAPE au Niger faite par Monsieur Adamou OUSMANE, Conseiller technique de Madame la Ministre des Mines du Niger. La présentation a traité du cadre juridique et institutionnel de l'EMAPE, des aspects techniques et environnementaux et de la commercialisation, pour enfin souligner les atouts du secteur.

M. OUSMANE a aussi rappelé la genèse de l'EMAPE au Niger et le fait notable que le cadre institutionnel de l'EMAPE est géré au Niger par la Direction des mines et des carrières en étroite collaboration avec les directions régionales et départementales des mines. Il a aussi mentionné d'autres



structures et organisations importantes telles que :

- La Société de patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), qui intervient dans l'encadrement, la commercialisation et la certification de l'or devant être exporté du Niger.
- Les Observatoires régionaux de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO), qui jouent un rôle dans la surveillance des activités d'EMAPE.

Il a évoqué certaines pratiques lourdes de conséquences pour l'environnement et la santé humaine, notamment :

- le non-respect des profondeurs de 100 mètres
- l'utilisation anarchique et illégale du mercure sur les sites d'exploitation artisanale
- le concassage manuel provoquant l'émission de poussières de silice

Il a aussi évoqué certains aspects de la commercialisation telles que :

- le manque de précision dans la pesée pendant les opérations d'achat du métal jaune
- la faible connaissance de la fiscalité du secteur par les orpailleurs



- les difficultés pour contrôler les mouvements d'or depuis le Niger vers les pays frontaliers
- la dégradation de l'environnement
- la situation particulière des femmes dans l'EMAPE

Ensuite, une présentation plus approfondie du cadre juridique et institutionnel de l'EMAPE a été faite par Monsieur Mahaman ILO INOUSSA de la Direction de la législation du Ministère des Mines. Lors de sa présentation, il a défini les concepts, exposé le cadre juridique régional et sous-régional, le cadre juridique national divisé en textes législatifs et réglementaires, ainsi que le cadre institutionnel du niveau central et déconcentré. S'agissant du cadre juridique national, il a mis l'accent sur la Constitution du 25 novembre 2010, sur l'ordonnance 93-16 du 02 mars 1993 portant loi minière et sur l'ordonnance 2017-03 du 30 juin 2017 portant modification de l'ordonnance 93-16 du 02 mars 1993 portant loi minière qui introduit l'exploitation minière artisanale, semi-mécanisée et des haldes, terrils et résidus de mine et de carrière.

Enfin, cette session a été clôturée par la présentation du cadre juridique et institutionnel de l'orpaillage au Mali et au Burkina Faso faite par Madame Clémence NARÉ, Conseillère juridique

représentante de l'IGF. Il convient de noter que les informations partagées lors de cette présentation ont pour source un rapport sur l'EMAPE, les flux financiers illicites et les conflits qui sera publié par l'IGF dans les semaines à venir. Mme NARÉ a fourni des informations comparatives sur les cadres juridiques et institutionnels de l'orpaillage du Mali, du Burkina Faso et du Niger en raison des similitudes que présentent ces trois pays dans le domaine de l'EMAPE. Elle a axé sa présentation sur les modèles institutionnels d'encadrement de l'EMAPE, la fiscalité de l'EMAPE dans les trois pays, les régimes de la commercialisation de l'or issu de l'EMAPE, les aspects juridiques de la mobilité dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et enfin les difficultés des pays à régir la mécanisation croissante dans l'EMAPE dans les textes législatifs.

Session 2 : L'EMAPE et les flux financiers illicites

Cette session a débuté par une présentation de Monsieur Ollé OSTENSSON, expert en flux financiers illicites avec la firme Levin Sources. Les informations clés de cette présentation sont également issues du rapport provisoire de l'IGF sur l'EMAPE, les flux financiers illicites et les conflits. Il s'en est suivi la présentation de Monsieur Falalou Nassirou SOFO, magistrat, membre de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF). Ce dernier a précisé que les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique pourraient atteindre 50 milliards d'USD et qu'entre 2016 et 2019, les terroristes auraient exploité de l'or d'une valeur totale de 2 milliards d'USD dans les trois pays (au Mali, au Burkina Faso et au Niger). Il a souligné que sur certains sites, ce sont les élus locaux qui ont défini des sites et qui autorisent l'exploitation artisanale sans en avoir les prérogatives. Il a terminé en indiquant que le contrôle du blanchiment d'argent est rendu compliqué par certains assujettis à la



fiscalité tels que des notaires qui ne jouent pas leur rôle.

Des discussions, des séances de questions et réponses ainsi que des échanges d'expérience ont conclu les activités de la première journée.

DEUXIÈME JOUR

Travaux de groupe

Les travaux de la journée ont débuté par une synthèse de la première journée et par des travaux de groupe autour de quatre (4) thèmes :

- Facilitation des procédures administratives
- Allègement du fardeau fiscal
- Solutions au risque sécuritaire lié à l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques
- Contrôle, surveillance et amélioration de la collaboration entre institutions

Concernant les procédures administratives, il est ressorti des travaux que les délais administratifs sont généralement acceptables, mais que les coûts administratifs pour les orpailleurs, notamment les droits d'instruction, sont un peu élevés. Partant de ce constat, les participants ont exprimé un besoin de simplification des procédures et de déconcentration de certains services clés pour mieux desservir les orpailleurs.

Pour ce qui est de l'allègement du fardeau fiscal, il a été indiqué que les taxes applicables à l'exploitation minière artisanale sont élevées et qu'il convient d'explorer des solutions pour atténuer la fiscalité du secteur de l'EMAPE. Le groupe a conclu que, sur l'ensemble des taxes applicables à l'EMAPE, ce sont surtout les droits fixes dus pour l'agrément à la commercialisation (3 000 000 francs de la Communauté

Financière Africaine [FCFA]) et la taxe à l'exportation (6 pour cent) qui devraient être revus à la baisse en raison de l'expérience des autres pays de la sous-région.

Les solutions au risque sécuritaire lié à l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques tel que le mercure ont été abordées en profondeur par un groupe de participants. Le groupe a réfléchi à la problématique du non-respect de l'interdiction des produits chimiques et des explosifs dans le contexte d'insécurité qui prévaut au Niger, avec de surcroît une non-qualification des acteurs à utiliser de tels produits. Il n'existe aucune solution simple pour ce problème complexe ; ainsi, l'accent devrait être mis sur la lutte contre la commercialisation clandestine des produits prohibés, ainsi que sur la sensibilisation des acteurs.

En ce qui concerne le contrôle, la surveillance et l'amélioration de la collaboration entre institutions, le groupe a mené une réflexion sur les défis liés au contrôle et à la supervision de l'EMAPE au Niger en vue de proposer des solutions adaptées à la lutte contre les flux financiers illicites. À travers une démarche cohérente, le groupe a d'abord identifié les forces et les faiblesses du cadre juridique et institutionnel de l'EMAPE, puis a proposé des solutions qui pourraient contribuer à améliorer le suivi et le contrôle de l'EMAPE. Cela pourrait inclure la redynamisation des cadres tels que l'ORSASO, la révision des attributions en matière de contrôle et le suivi de certaines agences telles que la SOPAMIN.

Session 3 : L'EMAPE et les conflits au Niger

La Session 3 a démarré avec une présentation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette présentation faite par Madame YODIT, représentante de l'OIM au Niger, a révélé des informations importantes sur l'EMAPE



dans la région d'Agadez, notamment sur les sites étudiés (Faso/Tabelot, Guidan Daka et Tchibarkatan). En particulier :

- Quatre-vingt-huit pour cent des orpailleurs dans les sites étudiés sont de nationalité nigérienne.
- Les migrations inter-régionales des citoyens nigériens sont plus importantes que celles des étrangers venant d'autres pays.
- La plupart des migrants expliquent leur choix de migrer par la pauvreté et la perte de revenus dans d'autres secteurs de l'économie.
- Il existe de forts liens d'interdépendance entre les orpailleurs et les commerçants d'or dans la région d'Agadez (financement des opérations d'extraction par des commerçants). Ce système de dettes est très répandu sur les sites.
- Seuls environ 15 pour cent des orpailleurs travaillent pour leur propre compte et 85 pour cent pour le compte de leurs employeurs (patrons).
- Certaines personnes rencontrées pensent que le travail du sexe contribue à l'équilibre de la vie sociale autour des sites d'EMAPE.

À la suite de la présentation de la représentante de l'OIM, les participants ont de nouveau été invités à réfléchir en groupe sur les liens entre les conflits qui surviennent dans l'EMAPE, à travers les quatre (4) thématiques suivantes : la présence limitée de l'État ; l'économie politique et la corruption ; les nécessités et les opportunités socio-économiques ; la concurrence pour les terres et les ressources.

La finalité a été de formuler des recommandations devant permettre de lutter efficacement contre les conflits. Les recommandations pour ces thèmes ont été incluses dans la synthèse des recommandations présentées à la fin de ce rapport.



Session 4 : Ébauche d'une vision pour l'EMAPE

Après un bref rappel des activités du deuxième jour de formation, les participants ont été invités à réfléchir ensemble afin de formuler une vision de l'EMAPE au Niger. Les participants ont utilisé la méthode développée par l'IGF dans son Guide IGF à l'intention des gouvernements sur la gestion de l'activité minière artisanale et à petite échelle (IGF, 2017) pour classer les pratiques de l'EMAPE selon les catégories suivantes : pratiques inacceptables ; mauvaises pratiques ; bonnes pratiques. Les différents participants ont pu identifier des bonnes pratiques existantes au Niger qu'il faudrait davantage promouvoir et les pratiques à éradiquer soit par la sensibilisation et l'éducation, soit par un resserrement de la législation et des contrôles administratifs.

L'étape suivante a consisté à énumérer les bonnes pratiques et à inscrire des actions dans chaque pratique.

Seize (16) bonnes pratiques à promouvoir ont ainsi été relevées :

1. Respect des textes et règlements
2. Sensibilisation, encadrement et vulgarisation



3. Organisation des acteurs en groupement d'intérêt économique (GIE)
4. Sécurisation des sites
5. Formalisation des sites et création de couloirs d'orpaillage
6. Création de comités locaux pour la gestion des conflits
7. Mise en place d'une police minière
8. Cartographie des sites
9. Création de zones dédiées au traitement de minerais
10. Création de comptoirs d'achat
11. Réglementation de l'utilisation d'explosifs et de produits chimiques
12. Accès au crédit aux acteurs de l'EMAPE
13. Promotion d'activités génératrices de revenus
14. Accès aux équipements performants
15. Réhabilitation des sites
16. Mise en place de Comités mixtes de contrôle

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Définir l'orpaillage dans les textes nigériens.
- Vulgariser les textes à l'endroit des acteurs.
- Créer des zones réservées à l'exploitation artisanale.
- Promouvoir l'organisation des acteurs en GIE.
- Mettre à jour régulièrement la cartographie des sites et des acteurs.
- Formaliser tous les sites illégaux afin de renforcer le potentiel du secteur.
- Favoriser davantage l'accès des orpailleurs au crédit.
- Unifier et déconcentrer le cadastre minier.
- Rendre opérationnelle l'équipe pluridisciplinaire chargée de la surveillance administrative.
- Respect des délais qui encadrent l'instruction et l'octroi des autorisations.
- Simplifier la procédure d'ouverture de dépôts d'explosifs car l'éloignement des casernes peut entraver le respect de la réglementation.
- Renforcer la présence de l'État sur les sites (présence militaire ainsi que



- ressources humaines, logistiques et matérielles du Ministère des Mines).
- Créer des cadres de concertation multipartites et redynamiser ceux qui existent (ORSASO, Comités mixtes, Conseils régionaux et départementaux de sécurité).
 - Renforcer la collaboration entre les forces de défense et de sécurité et la douane pour mieux contrôler le transport et l'utilisation d'explosifs.
 - Sensibiliser et encadrer les orpailleurs au sujet des enjeux liés aux flux financiers illicites et à l'utilisation des explosifs.
 - Créer un mécanisme de gestion non violente des conflits.
 - Mettre en place des comités de vigilance dans toutes les zones d'orpaillage.
 - Collaborer avec des agents informateurs pour alerter quant aux individus ou groupes suspects.
 - Promouvoir les centres de traitement d'or.
 - Impliquer les autorités coutumières et les orpailleurs dans les efforts de formalisation et d'encadrement.
 - Doter l'administration de moyens humains, financiers et matériels.
 - Créer une synergie entre les administrations.
 - Organiser des fora sur l'EMAPE.
- Faire un suivi de proximité des sites tout en œuvrant dans l'encadrement et la communication.
 - Impliquer toutes les parties dans la gestion de proximité des EMAPE.

Cérémonie de clôture

Elle a débuté par les mots de remerciement de M. Alec CRAWFORD de l'IGF à l'endroit des participants puis par la lecture des principales conclusions de l'atelier par Mme Clémence NARÉ.

Prenant ensuite la parole pour le mot de clôture, Madame Ousseini Hadizatou YACOUBA, Ministre des Mines du Niger, a exprimé sa satisfaction quant aux travaux réalisés et aux résultats obtenus.

Elle a salué l'appui de l'IGF vis-à-vis du secteur minier du Niger et a terminé ses propos en déclarant la clôture de l'atelier tout en souhaitant un bon retour dans leurs familles respectives aux représentants de l'IGF et à tous les participants venus d'ailleurs.



IGFMining.org    @IGFMining

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

220 Laurier Avenue West, Suite 1100
Ottawa, Ontario Canada K1P 5Z9
Email: Secretariat@IGFMining.org

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par



Kingdom of the Netherlands